

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 octobre 2021**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE M14 ADS 2021
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 octobre 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 7 octobre 2021.

Étaient présents ou représentés

Mme Christine SANCHEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Bernard GOUZIN, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. David CABLAT, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS - M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, M. Henry MARTINEZ à Mme Chantal DUMAS, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Gregory BRO à M. David CABLAT.

Excusés

M. Jean-François SOTO, M. René GARRO.

Absents

Mme Agnès CONSTANT, M. Gilles HENRY, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 42	Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
-------------	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L. 1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Etablissements publics de coopération intercommunale par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13 ;

VU la délibération n° 2572 du Conseil communautaire du 12 avril 2021 relative au vote du budget annexe ;

VU la délibération n°2625 du Conseil communautaire du 21 juin 2021 relative à la clôture et la suppression du budget annexe ADS au 30 juin 2021 ;

CONSIDERANT que le compte administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par le budget annexe ADS entre le 1er janvier et le 30 juin 2021,

CONSIDERANT que le comptable public tient la comptabilité de l'ordonnateur selon le principe de la partie double et établit le compte de gestion ; que le compte administratif soumis à approbation est conforme et concordant avec le compte de gestion du Trésorier,

CONSIDERANT que la structure d'un budget d'une collectivité territoriale se présente comme indiqué en annexe I,

CONSIDERANT le budget ADS 2021 :

*La section de fonctionnement du budget annexe ADS au 30 juin 2021 s'élève à :

- 89.060,71 € en dépenses soit une réalisation de 26,37 % par rapport au BP 2021 (annexe I).
- 0,30 € en recettes soit une réalisation de 0 % par rapport au BP 2021 (annexe I)

Le résultat de la section est de - 89.060,41 € au 30 juin 2021.

*Aucune dépense et recette n'a été réalisée en section d'investissement et il n'existe pas de restes à réaliser au 30 juin 2021 ni en dépenses d'investissement ni en recettes d'investissement,

* Les résultats de clôture de l'exercice précédent s'élèvent à :

- Pour la section d'investissement : 0 €
- Pour la section de fonctionnement : - 130.777,43 €

CONSIDERANT que ces résultats de clôture seront repris au budget primitif 2022 du budget principal,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Président quitte la séance au moment du vote.

- d'adopter le compte administratif arrêté au 30 juin 2021 du budget annexe M14 ADS de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ; ce compte administratif 2021 étant conforme au compte de gestion 2021 transmis par le Service de Gestion Comptable Cœur d'Hérault,
- d'inviter Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités de publicité afférentes à cette affaire.

Transmission au Représentant de l'État

N° 2698

Publication le 21/10/2021

Notification le 21/10/2021

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/10/2021

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20211018-4609-BF-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

BUDGET ADS - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
	Budget	Réalisé	
011	Charges à caractère gènèral	26 750,00	-827,34
012	Charges de personnel	269 189,00	89 886,42
65	Charges de gestion courante	5,47	1,63
002	Déficit de fonctionnement reporté	41 717,02	
DEPENSES DE L'EXERCICE		337 661,49	89 060,71

RECETTES					
		Budget	Réalisé		
-3%	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	#####
33%	13	Atténuation de charges	0,00	0,00	100%
	70	Produit de services	337 661,49	0,00	0%
	75	Produits de gestion courante	0,00	0,30	100%
	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	100%
26%	RECETTES DE L'EXERCICE		337 661,49	0,30	0%

Résultat de l'exercice	
Fonctionnement	-89 060,41

Déficit antérieur reporté	-41 717,02
Déficit cumulé à reporter en 2022	-130 777,43

Code INSEE

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48
 Nombre de membres présents : 37
 Nombre de suffrages exprimés : 42

Présenté par le 5^{ème} Vice Président
 délégué aux finances

VOTES : unanimité Pour : 42 Contre : 0

Date de convocation : 07/10/2021

Le Président



A Gignac, le 18 octobre 2021

Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

Le Conseil communautaire

Commune	Nom		Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe	SALASC		
ANIANE	Nicole	MORERE		
ANIANE	Nicolas	ROUSSARD		Procuration P. Salasc
AUMELAS	Ronny	PONCE		Sandrine LOUKANI (suppléante)
ARBORAS	Marie-Françoise	NACHEZ		Cécile LEMOINE (suppléante)
ARGELLIERS	Pierre	AMALOU		Florence LAUSSEL (suppléante)
BELARGA	José	MARTINEZ		Cécile LANGREE (suppléante)
CAMPAGNAN	Jean-Marc	ISURE		Jean-Manuel YORIS (suppléant)
GIGNAC	Jean-François	SOTO		
GIGNAC	Martine	LABEUR		
GIGNAC	Olivier	SERVEL		
GIGNAC	Marie-Hélène	SANCHEZ	X	
GIGNAC	Philippe	LASSALVY		
GIGNAC	Stéphanie	BOUGARD-BRUN		Procuration P. LASSALVY
GIGNAC	Marcel	CHRISTOL		
JONQUIERES	Bernard	GOUZIN		Jean-Louis RANDON (suppléant)
LA BOISSIERE	Jean-Claude	CROS		Danielle HOCHART (suppléante)
LAGAMAS	Christian	VILONG		Pierre ANCIAN (suppléant)
LE POUGET	Thibaut	BARRAL		
LE POUGET	Josette	CUTANDA		
MONTARNAUD	Jean-Pierre	PUJENS		

Commune	Nom		Présent	SIGNATURE
MONTARNAUD	Valérie	BOUYSSOU		
MONTARNAUD	Gilles	HENRY		
MONTARNAUD	Laurent	ILLUMINATI		
MONTPEYROUX	Claude	CARCELLER		Catherine GIL (suppléante)
PLAISSAN	Béatrice	FERNANDO		Bernard PINGAUD (suppléant)
POPIAN	Marie-Agnès	SIBERTIN-BLANC		Gilles BOULOUYS (suppléant)
POUZOLS	Véronique	NEIL		Francis RICARD (suppléant)
PUECHABON	Xavier	PEYRAUD		Christelle AVIAT (suppléante)
PUILACHER	Martine	BONNET		Mohamed EL MAHI (suppléant)
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre	GABAUDAN		
ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane	MARC		
ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick	VERNIERES		
ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal	DUMAS		
ST ANDRE DE SANGONIS	Henry	MARTINEZ		Procuration C. DUMAS
ST ANDRE DE SANGONIS	Christine	SANCHEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	René	GARRO		EXCUSE
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory	BRO		Procuration P. CABLAT Pascal THEVENIAUD (suppléant)
ST GUIRAUD	Daniel	REQUIRAND		Bernard CAUMEIL (suppléant)
ST GUILHEM LE DESERT	Robert	SIEGEL		Jean-Philippe MORESMAU (suppléant)
ST JEAN DE FOS	Pascal	DELIEUZE		
ST JEAN DE FOS	Jocelyne	KUZNIAK		Procuration P. Delieuze
ST PARGOIRE	Jean-Luc	DARMANIN		
ST PARGOIRE	Agnès	CONSTANT		
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre	BERTOLINI		Evelyne GELLY (suppléante)
ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence	QUINONERO		Monique VIALLA (suppléante)
TRESSAN	Daniel	JAUDON		Sylvie MOYANO (suppléante)
VENDEMIAN	David	CABLAT		Christine FERNANDEZ-FAUCILHON (suppléante)

Certifié exécutoire par le Président , compte tenu de la transmission en préfecture le

Et de la publication, le A ,le